



www.fntp.fr

Juin 2020

POUR UN PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dossier réalisé par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)
Juin 2020



Plan de relance infrastructures

**Pourquoi une relance par les infrastructures
de la transition écologique ?**
Pages 1 - 3

Plan d'urgence

**Comment accélérer dès 2020-2021 les
investissement par des mesures rapides à
mettre en œuvre « Quick wins »**
Pages 4 - 7



Plan de transformation écologique

**Comment concrétiser la transition vers
une économie bas carbone grâce aux
infrastructures ?**
Pages 7 - 12

PLAN DE RELANCE INFRASTRUCTURES

Pourquoi une relance par les infrastructures de la transition écologique ?

La situation sanitaire liée au Covid-19 génère une crise économique brutale et sans précédent dans l'histoire récente de notre pays. Le lancement d'un plan de relance de l'économie est désormais urgent et incontournable. L'effort budgétaire devra être massif et impliquer l'ensemble des acteurs publics (Etat et collectivités locales notamment) et privés. Il devra comporter un programme d'investissements en infrastructures qui revêt de multiples atouts dans le contexte actuel.

De nombreux économistes plaident pour une relance de ces investissements car ils permettent à la fois de stimuler la demande à court terme et de jouer sur l'offre en augmentant le potentiel de croissance à long terme. A fortiori, dans la situation actuelle, investir dans les infrastructures favorisant la transition écologique est devenu une urgence qui aura de multiples impacts vertueux :

Des effets rapides et positifs pour l'ensemble de l'économie

Une politique d'investissements publics dans les infrastructures génère à très court terme des effets positifs sur l'économie et sur l'emploi. Une relance de ce type a un effet direct sur la croissance via l'activité générée et un effet multiplicateur keynésien sur l'ensemble de l'économie, en irrigant rapidement de nombreux autres secteurs d'activité.

Un soutien de l'offre à moyen terme et une amélioration de la croissance potentielle

Les infrastructures génèrent des bénéfices économiques et sociaux. Au niveau national, une étude de l'OFCE montre que lorsqu'une collectivité ou l'Etat investit un point de PIB, ce sont 286 000 emplois supplémentaires qui sont créés au bout de 5 ans dans le secteur marchand ¹. Les infrastructures sont également un critère de choix majeur pour l'implantation

ou la relocalisation d'industries et d'activité. Dans un rapport de mai 2020, le CESE² plaide pour une ambition renouvelée en matière d'investissement dans le contexte actuel afin de « contribuer efficacement à la relance via une politique infrastructurelle ambitieuse de par ses effets de levier notables, bénéfiques pour l'ensemble des acteurs économiques » .

Une relance qui bénéficie aux acteurs économiques locaux

La réalisation ou la rénovation d'une infrastructure a un impact économique et social au niveau du territoire, via un tissu très diffus d'entreprises de toutes tailles, non délocalisables et s'approvisionnant le plus souvent localement (matériaux). C'est l'emploi local de toute une filière qui en bénéficie. De ce point de vue, investir les infrastructures constitue une relance « made in France » qui ne subit pas d'effets d'éviction par les importations à la différence de la plupart des autres secteurs économiques dont la chaîne de valeur est très internationalisée.

Des équipements au service de la transition écologique et numérique

Investir pour la transition écologique est désormais une urgence planétaire : la crise sanitaire est un signal avant-coureur de crises écologiques à venir dont les effets pourraient être encore plus massifs. Il s'agit d'agir au plus vite en faveur de transports et d'énergies décarbonés, de la préservation des milieux naturels et de la résilience des territoires aux aléas climatiques. La crise sanitaire démontre également la nécessité d'un équipement rapide de l'ensemble du territoire en infrastructures numériques performantes afin d'accéder à de nombreux services désormais primordiaux dans la vie quotidienne (télétravail, télémedecine, e-commerce etc).

1 OFCE 2016 - Rapport « L'investissement public, capital public et croissance »

2 CESE - Mai 2020 - Rapport « L'impact des infrastructures de réseaux dans l'économie »

UNE RELANCE VERTUEUSE PAR LES INFRASTRUCTURES



- Impact immédiat sur la croissance
- Impact fort sur l'emploi non délocalisable

Un soutien rapide de la demande

- Implantation et relocalisation d'entreprises
- Amélioration de la compétitivité (via transports, énergie, numérique etc...)

Une amélioration de l'offre et de la croissance potentielle

Un impact fort sur les acteurs locaux

- Tissu d'entreprises et d'emplois locaux
- Chaîne de valeur « Made in France »

Une nécessité pour les transitions écologiques et numériques

- Transition vers une économie bas carbone
- Nouveaux usages du numérique

AGIR VITE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES ET PENSER DURABLE POUR UNE NÉCESSAIRE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

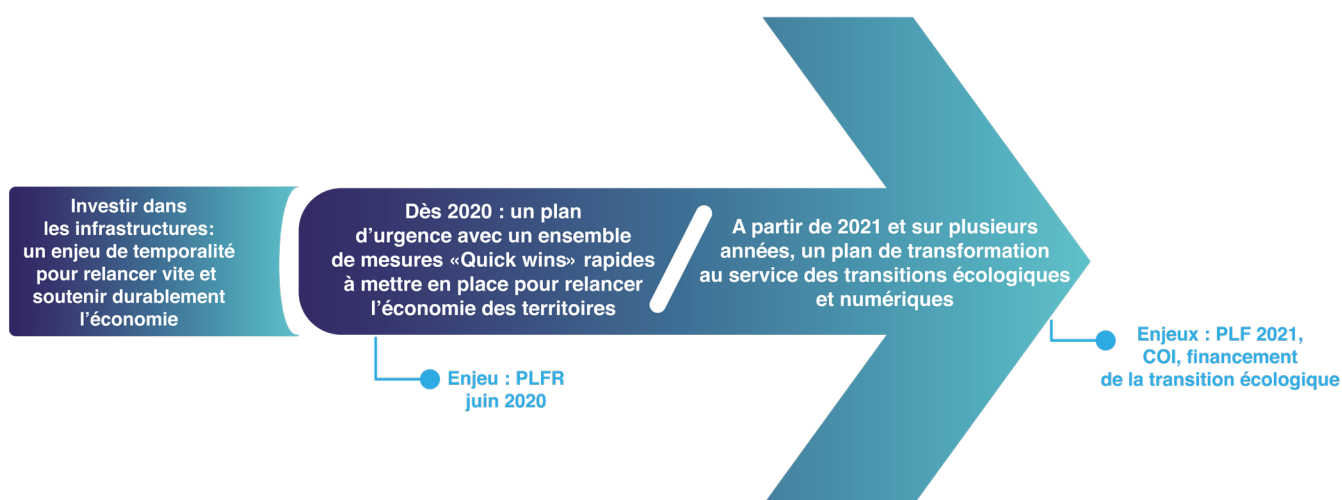
Les entreprises de Travaux Publics ont connu une activité très réduite pendant la période de confinement : sur le seul mois d'avril, la baisse d'activité a atteint -83% par rapport à l'année précédente.

Dans le même temps, la commande publique a chuté de façon dramatique : sur les 6 semaines de confinement, une baisse de -59% du nombre d'appels d'offres a été enregistrée comparé à la même période de 2019. Ce recul est générateur d'un « trou d'air » pour l'activité à court terme.

Le retard pris pour les élections municipales ou la mise en place des conseils communaux et intercommunaux est un facteur aggravant car il freine bien souvent les décisions relatives aux opérations d'aménagement. La chute d'activité du secteur des Travaux Publics pourrait atteindre -20% sur l'ensemble de l'année 2020, menaçant l'existence de certaines entreprises et mettant en péril de nombreux emplois.

Dans ce contexte, il est nécessaire de distinguer deux étapes pour un plan de sortie de crise et de relance :

- Un plan d'urgence : il est susceptible d'être mis en œuvre dans les plus brefs délais et doit soutenir l'investissement en infrastructures à court terme tout en préparant l'avenir. Ce plan est composé de nombreuses mesures, visant parfois à accélérer l'existant. L'ensemble de ces décisions ou « quick wins », mises bout à bout, doivent permettre de soutenir rapidement l'activité économique.
- Un plan de « transformation » doit permettre de sortir de cette période historique par une transformation en profondeur de certaines activités afin d'assurer la transition vers une économie décarbonée en accord avec la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Ces investissements ont pour objectif, au cours de la décennie qui s'ouvre, de réduire l'empreinte carbone de nos activités (transport, énergie, eau/déchets), d'économiser les ressources, de renforcer la résilience des territoires et d'assurer leur transition numérique.



Ce double enjeu devra se concrétiser dans des horizons budgétaires différents : dès le second semestre 2020 dans les budgets rectificatifs pour le plan d'urgence, à partir de 2021 et sur les annuités budgétaires suivantes pour une transition durable.

PLAN D'URGENCE // COMMENT ACCÉLÉRER DÈS 2020-2021 LES INVESTISSEMENTS PAR DES MESURES RAPIDES À METTRE EN ŒUVRE « QUICK WINS »



Ce premier temps de la relance concerne des mesures concrètes et rapides à mettre en œuvre, soit parce qu'elles s'appuient sur des programmes existants, soit parce qu'elles requièrent des décisions politiques qui peuvent être prises dans un horizon de temps rapproché.

Chacune de ces mesures constitue une petite avancée rapide à mettre en œuvre (ou « Quick wins ») et qui, une fois mises bout à bout, procure des bénéfices importants et permet de préparer la transformation à venir.

Plusieurs domaines d'intervention sont identifiés :

- Un soutien à l'investissement public local ;
- L'entretien et la modernisation des réseaux (transport, eau, électricité ...) ;
- L'accélération du volet mobilité des contrats de plan Etat-Région ;
- Un plan mobilité décarbonée pour une sortie de crise ;
- Un plan d'accélération du déploiement des réseaux numériques.

OBJECTIF // MOBILISER 4 MILLIARDS D'€ DE FINANCEMENTS SUPPLÉMENTAIRES VERS L'INVESTISSEMENT POUR UN PLAN D'URGENCE DES 2020-2021

Porter le budget de l'Agence de financement des infrastructures (AFITF) au niveau du scénario 3 du COI (3,6 Md€ en 2021 puis 4 Md€) pour mieux entretenir les réseaux et financer les nouvelles mobilités

1MD€

Activer le levier du FCTVA pour la relance de l'investissement local

1,3 MD€

Accroître les dotations d'investissement (DETR/DSIL) pour financer la modernisation des réseaux

1 MD€

Supprimer le plafond mordant des Agences de l'eau et réduire les ponctions financières de l'Etat

0,5 MD€

Réouvrir plus largement le guichet France THD pour accélérer le déploiement des réseaux numériques

0,2 MD€

Total : 4 MD€



Accélérer les investissements publics locaux par un soutien aux collectivités locales

La crise engendrée par le coronavirus affecte les recettes fiscales des collectivités : le « manque à gagner » directement lié à l'arrêt des activités économiques (versement transport, fiscalité économique, droits de mutation, TICPE, recettes diverses) peut être estimé à 9 Md€ dès cette année et à environ 15 Md€ sur 2020-2021. En parallèle, les dépenses de fonctionnement exceptionnelles (gestion de la crise sanitaire) et la hausse probable des dépenses sociales à venir font craindre un effet de ciseau redoutable pour l'autofinancement des collectivités et donc pour les investissements locaux. Pour permettre aux collectivités territoriales, qui représentent 70% de l'investissement public en France, d'être des moteurs de la relance territoriale et de lancer rapidement de nouveaux appels d'offres, il est nécessaire de mettre en place à court terme plusieurs mécanismes de soutien et d'incitation à l'investissement.

FICHE PROPOSITION 1 // PLAN D'URGENCE SOUTENIR L'INVESTISSEMENT LOCAL

1

Modifier le mécanisme du FCTVA

- Accélérer d'un an le remboursement du FCTVA
- Accroître le taux de remboursement du FCTVA à 20% (contre 16,4% actuellement)
- Elargir le périmètre de récupération du FCTVA aux dépenses d'entretien des ouvrages d'art

Mobiliser les dotations de soutien à l'investissement

- Assurer la consommation de DETR et DSIL en 2020
- Elargir le champs d'intervention DSIL/DETR à toutes les infrastructures
- Accroître le taux de cofinancement moyen sur la période à venir

Utiliser le levier de l'endettement

- Mise en place de prêts à taux 0 pour la transition écologique

Entretenir et moderniser les réseaux existants

Les infrastructures existantes souffrent d'un sous-investissement chronique dans de multiples domaines : les réseaux routiers, ferroviaires, d'eau et d'assainissement, les réseaux électriques se dégradent faute d'un entretien suffisant. Ce déficit d'investissement affecte la qualité de service et la sécurité des usagers dans le domaine de la mobilité et des ouvrages d'art ou la préservation des ressources naturelles (pertes des réseaux d'eau, éclairage public énergivore...). A court terme, il est possible de réagir par des campagnes ciblées d'entretien et de réhabilitation qui peuvent être mises en œuvre rapidement sur le terrain. Cela commence par une meilleure connaissance de l'état des réseaux (diagnostics).

FICHE PROPOSITION 2 // PLAN D'URGENCE MIEUX ENTREtenir ET MODERNISER LES RÉSEAUX

2

Diagnostic des réseaux

- Création d'un fonds de soutien aux opérations de diagnostic

Programme de rénovation des ouvrages d'art

- Mise en place d'un fonds de dotation spécifiques pour les collectivités

Modernisation des infrastructures de mobilité

- Déclenchement des marchés à bons de commande
- Accroissement des crédits AFITF (scénario 3 du COI) pour le RRN, le réseau ferroviaire et fluvial
- Renforcer les moyens consacrés au renouvellement dans le contrat de performance SNCF Réseau

Modernisation des infrastructures de l'eau

- Appels à projet des Agences de l'eau
- Avances de trésorerie des Agences de l'eau pour les collectivités
- Suppression du plafond mordant de ces Agences
- Modification des Aqua-Prêts par des dispositifs à taux 0
- Autoriser les Agences de l'eau à recourir à l'emprunt

Modernisation des réseaux d'énergie

- Soutien à la mise en place de réseau d'éclairage public plus économe

Accélérer l'exécution du volet mobilité des Contrats de Plan Etat-Région (CPER)

Par les montants en jeu et les projets concernés, le volet Mobilité des CPER est un outil incontournable de modernisation et de développement des réseaux de transport au service de l'aménagement de tous les territoires. Toutefois, la génération 2015-2020 de ces contrats, qui devait consacrer environ 24 Md€ (tous financeurs confondus) à des projets routiers, ferroviaires, fluviaux, portuaires et de transports en commun dans l'ensemble des régions, souffre d'un taux d'exécution extrêmement faible.

FICHE PROPOSITION 3 // PLAN D'URGENCE ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DU VOLET MOBILITÉ DES CPER

3

Accélérer la réalisation des projets déjà engagés

- Porter à 1 Md€ / an les crédits de paiement décaissés par l'Etat (AFITF)
- Mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation annuelle de l'avancement (COI)

Engager rapidement tous les projets inscrits aux contrats

- Atteindre un objectif de 100% d'autorisations d'engagement à horizon 2022 (contre 80% actuellement)

Lancer immédiatement un plan tourné vers les mobilités bas carbone

La crise sanitaire et le confinement qui en a résulté ont réduit drastiquement la mobilité des Français. Ceci ne doit pas faire perdre de vue, les enjeux croissants pour une mobilité décarbonée. A très court terme, le développement des mobilités douces (pistes cyclables, sécurisation d'itinéraires piétonniers...) apporte des solutions aux besoins de déplacements du quotidien dans la période de déconfinement. D'autres décisions doivent également être prises au plus vite pour accélérer la transition vers des transports décarbonés : un 4ème appel à projets TCSP et un plan bas carbone pour les autoroutes permettraient de réenclencher rapidement la dynamique des investissements.

FICHE PROPOSITION 4 // PLAN D'URGENCE

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ BAS CARBONE

Construire en urgence des infrastructures tournées vers les mobilités douces

- Abonder le plan vélo prévu par la LOM en portant ses crédits à 500 M€
- Flécher des crédits de DSIL vers la réalisation d'itinéraires cyclables et d'aménagements piétonniers

Lancer le 4ème appels à projet TCSP dès l'été 2020

- Accroître l'enveloppe de cet appel à projets pour augmenter le taux moyen de cofinancement des projets

Mise au point d'un plan « autoroutes bas carbone »

- En lien avec les sociétés d'autoroute, transition du réseau vers des usages bas carbone (files réservées, bornes de recharge etc...)

Electromobilité

- Plan de développement réseau bornes et recharge électrique

4

Accélérer le déploiement des réseaux du numérique en réouvrant plus largement le guichet France THD

Le confinement a démontré s'il en était besoin l'impérieuse nécessité de raccorder le plus rapidement possible 100% du territoire français à l'internet haut débit. C'est à cette condition que l'ensemble de la population peut accéder aux nouveaux usages désormais nécessaires du numérique tels que le télétravail, la télémédecine ou le e-commerce. Or le déploiement du réseau THD fibre optique prend actuellement du retard. Afin d'assurer la « résilience numérique » de tous les territoires, l'État doit accompagner les collectivités territoriales et les opérateurs privés dans l'accélération des constructions d'infrastructures : en réouvrant le plan France très haut débit avec l'intégralité des crédits attendus, soit 680 M€ supplémentaires.

FICHE PROPOSITION 5 // PLAN D'URGENCE

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ BAS CARBONE

Mettre fin aux «zones blanches» de la téléphonie mobile

- Accélérer l'achèvement du plan «New deal mobile»

Accélérer la couverture de 100% du territoire par des réseaux THD

- Réouvrir le guichet France THD pour accélérer le déploiement des réseaux de fibre optique, en particulier dans les zones moins denses

5

PLAN DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE COMMENT CONCRÉTISER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE GRACE AUX INFRASTRUCTURES



Les investissements en infrastructures doivent contribuer pleinement à la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone et s'inscrivent dans le « Green deal » européen qui visent à une neutralité carbone à horizon 2050.

L'usage de l'ensemble des infrastructures (de transport, d'eau, d'énergie, du numérique) représentent actuellement près de 50% des émissions de CO2 de la France. Seule une politique d'investissements massifs dans les infrastructures de la transition écologique permettra d'atteindre cet objectif ambitieux.

Plusieurs axes essentiels sont identifiés pour agir concrètement dans les prochaines années en faveur de la transition des territoires :

- Favoriser l'essor des infrastructures pour une mobilité décarbonée ;
- Développer les énergies bas carbone et les réseaux électriques « intelligents » ;
- Préserver la ressource en eau et les milieux naturels ;
- Rendre les territoires plus résilients au changement climatique ;
- Accélérer les « grands projets » de la transition écologique.

OBJECTIF // MOBILISER 10 MILLIARDS D'€ SUPPLÉMENTAIRES PAR AN EN MOYENNE PENDANT 10 ANS AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Essor des infrastructures de mobilité décarbonée

2,5 MD€

Développement des énergies renouvelables et des réseaux électriques

2 MD€

Préservation de la ressource en eau et des milieux naturels

2 MD€

Résilience des territoires face au changement climatique

1 MD€

Accélération des grands projets de transition écologique

2,5 MD€

Total : 10 MD€

Favoriser l'essor des infrastructures pour une mobilité décarbonée

Le secteur des transports compte pour 30% des émissions françaises de gaz à effet de serre avec 138 MTéqCO₂ en 2017. Sans mesures fortes, la France pourrait ne pas atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé, réduire de 29 % les émissions de CO₂ dans les transports d'ici 2028. En induisant le report vers des modes décarbonés ou en favorisant de nouveaux usages, les infrastructures sont essentielles : les modes doux, l'usage des transports collectifs, du covoiturage, du véhicule électrique et du véhicule autonome ne pourront se développer que s'ils disposent de réseaux adaptés.

6

FICHE PROPOSITION 6 // PLAN DE TRANSFORMATION ESSOR DES MOBILITÉS DÉCARBONÉES

CPER 2022-2027

- Faire des CPER des instruments de la transition écologique

Mobilités collectives

- Extension des réseaux de transports urbains
- Développement des lignes ferroviaires régionales
- Aires de covoiturage
- Assurer l'efficacité du réseau ferroviaire longue distance (entretien/développement)

Mobilités douces

- Plan « pistes cyclables » en zones urbaines et périurbaines
- Achever le réseau d'itinéraires cyclables longue distance

Mobilité électrique et autonome

- Plan de développement des bornes de recharge électrique et stations hydrogène
- Electrification des autoroutes (fret)
- Plan « infrastructure communicante » pour accueillir le véhicule autonome

Allier infrastructure et énergie renouvelable

- Encourager le développement des technologies matures
- Soutien de la R&D

Utiliser les leviers de la commande publique

- Ecoconception
- Critères de performance bas-carbone
- Utilisation du marché global de performance



Développer les énergies renouvelables et les réseaux électriques «intelligents»

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe la trajectoire énergétique de la France pour les 10 prochaines années, en cohérence avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. La PPE prévoit un doublement des capacités de production d'électricité renouvelable à horizon 2028 et une hausse de 40 à 60% de la production de chaleur renouvelable. En parallèle, la part du nucléaire dans le mix énergétique devrait être réduite à 50% en 2035. La digitalisation des réseaux qui transportent et distribuent l'énergie (les réseaux intelligents) sera également nécessaire pour atteindre les objectifs de sobriété énergétique et permettre de nouveaux usages.

7

FICHE PROPOSITION 7 // PLAN DE TRANSFORMATION DÉVELOPPEMENT DES ENR ET RÉSEAUX INTELLIGENTS

Énergies renouvelables

- Doublement des capacités de production d'électricité renouvelable (éolien terrestre et off shore, solaire)
- Hausse de 40% à 60% des réseaux de chaleur renouvelable

Évolution du nucléaire dans le mix énergétique

- Garantir le bon état de fonctionnement et de sécurité du parc nucléaire (programme d'entretien)
- Programme de démantèlement pour les réacteurs les plus anciens
- Accélération du programme d'enfouissement des déchets (projet CIGEO)

Smart grids (Réseaux intelligents)

- Investir dans les réseaux de la smart city
- Investir dans les réseaux électriques intelligents permettant de gérer une énergie décentralisée, économiser l'énergie et permettre de nouveaux usages



Préserver la ressource en eau et les milieux naturels

L'investissement dans les réseaux d'eau et d'assainissement participe à la préservation de la ressource en eau, en réduisant les prélèvements dans le milieu naturel grâce à des réseaux efficaces. Dans un contexte de stress hydrique croissant, les travaux d'interconnexion ou de stockage permettent de réduire les inégalités de fait sur la ressource en eau entre les territoires. La réutilisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux de pluie etc.) contribue aussi à cette démarche d'économie de ressource. Par ailleurs, la production, l'acheminement, la distribution, le traitement de l'eau utilisent de l'énergie et sont donc source d'émissions de gaz à effet de serre. Il est possible de réduire ces émissions en améliorant l'efficacité énergétique du cycle de l'eau par une exploitation et une maintenance optimisée des installations et en produisant de l'énergie verte à partir des boues d'épuration. Le traitement des pollutions émergentes est également indispensable pour préserver les espèces aquatiques et nos ressources en eau.

FICHE PROPOSITION 8 // PLAN DE TRANSFORMATION PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

8

Sécurisation de la ressource

- Programme de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement
- Création d'infrastructures d'interconnexions et de stockage

Réutilisation des eaux non conventionnelle

- Investissement dans les réseaux d'eaux pluviales
- Étudier systématiquement la possibilité de réutiliser les eaux résiduaires urbaines

Mise à niveau des unités de traitement des eaux

- Traitement des micropollutions
- Hygiénisation des boues d'épuration

Production d'énergie verte

- Développer la méthanisation des boues en station d'épuration

Rendre les territoires plus résilients au changement climatique

Les risques climatiques concernent potentiellement six Français sur dix. Les territoires français sont exposés à des aléas climatiques croissants : inondations ou submersions marines, tempêtes ou cyclones, mouvements de terrain, érosion côtière, feux de forêt... La France est le pays d'Europe qui connaît le plus de dégâts liés au dérèglement climatique depuis 20 ans, causant en moyenne chaque année 1 120 décès. Un grand plan d'infrastructures au service de la protection des citoyens et des territoires est nécessaire. En parallèle, un programme de travaux pour la protection du milieu naturel (remise en état) et la préservation de la biodiversité doit être enclenché. Dans ces domaines, le coût de l'inaction est largement supérieur aux investissements à consentir.

9

FICHE PROPOSITION 9 // PLAN DE TRANSFORMATION POUR DES TERRITOIRES PLUS RÉSILIENTS

Protection contre les aléas climatiques

- Plan digne pour la protection du littoral et lutte contre les inondations

Préservation de la biodiversité

- Plan biodiversité : travaux de génie écologique pour la restauration des écosystèmes et la reconstitution des continuités écologiques
- Plan nature en ville de développement des espaces verts

Accélérer les « grands projets » de la transition écologique

Plusieurs grands projets sont au cœur de la transition vers une économie décarbonée : Grand Paris Express, Canal Seine-Nord Europe, liaison Lyon-Turin, lignes ferroviaires à grande vitesse, interconnexions électriques avec les pays voisins... Ils ont besoin d'être accélérés car ils sont essentiels au développement des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie. D'autres infrastructures doivent également permettre de faciliter au niveau national le report modal du transport de voyageurs vers les modes les moins polluants en raccourcissant les temps de transport par voie terrestre (LGV).

10

FICHE PROPOSITION 10 // PLAN DE TRANSFORMATION ACCÉLÉRER LES « GRANDS PROJETS » DE TRANSPORT

Accélérer la réalisation des grands projets européens

- Canal Seine - Nord - Europe
- Liaison ferroviaire entre Lyon et Turin
- Interconnexions électriques européennes

Achever le maillage en lignes ferroviaires à grande vitesse

- LGV Bordeaux - Toulouse - Montpellier
- LGV PACA et gare souterraine Marseille Saint - Charles
- LGV Rhin - Rhône :
Achèvement de la liaison Belfort - Mulhouse





Fédération Nationale des Travaux Publics
3 rue de Berri - 75008 Paris
www.fntp.fr

